Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro TM, veuillez visiter :
bacprotm.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

TECHNICIEN MODELEUR

SESSION 2026

SOUS-ÉPREUVE E52 : HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 2,5 Durée : 2 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
Partie 1 : Histoire, l'organisation de la paix après 1945 (7 points)	Dossier Questionnement
Partie 2 : Géographie, l'évolution d'une aire urbaine (5 points)	Dossier Questionnement
Partie 3 : Enseignement moral et civique, liberté d'expression et responsabilité (8 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : CENTRE D'EXAMEN, FRANCE MÉTROPOLITAINE

Le sujet comporte deux parties : histoire-géographie, notée sur 12 points, et enseignement moral et civique, noté sur 8 points. Les trois sections ci-dessous distinguent l'analyse historique, l'étude géographique et l'étude de situation en EMC. Le total est de 20 points.

Répondez directement sur votre copie et complétez le document réponse DR 1. Les documents du dossier sont à exploiter avec les connaissances utiles. Toute réponse doit être rédigée de manière claire et justifiée lorsque cela est demandé.

Partie 1 : Histoire, l'organisation de la paix après 1945 (7 points)

Analyser un texte historique et le replacer dans son contexte

À partir du document DT 1 et de vos connaissances, étudiez la volonté de construire un ordre international fondé sur la paix après la Seconde Guerre mondiale. Répondez aux questions dans l'ordre.

1.1 (1,5 point) Présentez le document DT 1 : nature, auteur ou organisation à l'origine du texte, date et destinataires.

1.2 (2 points) Expliquez le sens de l'engagement énoncé dans l'article 2, paragraphe 4, de la Charte. Relevez les deux formes d'action que les États membres s'engagent à éviter.

1.3 (2 points) Replacez l'adoption de la Charte dans le contexte de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Indiquez la date de la conférence de San Francisco, puis expliquez l'objectif principal poursuivi par la création de l'Organisation des Nations unies.

1.4 (1,5 point) Montrez la portée et une limite de l'extrait. Votre réponse distinguera ce que le texte affirme de ce qu'il permet d'établir sur le respect effectif de cet engagement par les États.

Partie 2 : Géographie, l'évolution d'une aire urbaine (5 points)

Lire des données territoriales et expliquer une recomposition de l'espace urbain

Le document DT 2 présente des données fictives établies pour le sujet à propos de l'aire urbaine de Valmont. Les valeurs de population sont exprimées en milliers d'habitants. La couronne périurbaine regroupe ici les communes situées autour du pôle urbain, liées à celui-ci par des déplacements quotidiens.

Population et déplacements dans l'aire urbaine de Valmont

Indicateur	2010	2020
Population du pôle urbain	500	510
Population de la couronne périurbaine	300	390
Part des actifs de la couronne travaillant dans le pôle urbain	42 %	46 %
Temps moyen de trajet domicile-travail vers le pôle urbain	28 min	34 min

Données fictives établies pour le sujet. Les populations sont exprimées en milliers d'habitants.

2.1 (1,5 point) Décrivez l'évolution de la population du pôle urbain et de celle de la couronne périurbaine entre 2010 et 2020. Appuyez-vous sur les valeurs du document DT 2.

2.2 (1,5 point) Complétez le DR 1 en calculant l'évolution de la population de chaque espace entre 2010 et 2020. Utilisez la formule : taux d'évolution en pourcentage = ((valeur en 2020 - valeur en 2010) / valeur en 2010) × 100. Arrondissez à l'unité si nécessaire.

2.3 (2 points) À partir des quatre indicateurs du document DT 2, expliquez en quoi ces données illustrent une recomposition de l'espace urbain et une dépendance de la couronne périurbaine au pôle urbain. Donnez deux éléments précis du document.

Partie 3 : Enseignement moral et civique, liberté d'expression et responsabilité (8 points)

Étudier une situation civique concrète et justifier une conduite respectueuse des droits

Dans un groupe de discussion en ligne lié à une classe, un élève publie un message critiquant une décision du conseil de vie lycéenne. Un autre élève répond en diffusant une insulte visant l'origine de l'auteur du premier message. Plusieurs membres du groupe souhaitent signaler le contenu et demander qu'il soit retiré. Le document DT 3 rappelle un principe juridique utile pour analyser la situation.

3.1 (2 points) À l'aide du document DT 3, identifiez le droit exercé par l'élève qui critique une décision. Indiquez pourquoi une insulte visant l'origine d'une personne ne relève pas d'un exercice acceptable de ce droit.

3.2 (2 points) Relevez deux principes ou valeurs de la République concernés par la situation et expliquez leur lien avec les faits décrits.

3.3 (2 points) Proposez deux démarches concrètes, adaptées au cadre scolaire, permettant de faire cesser la diffusion du message insultant et de traiter la situation de manière responsable.

3.4 (2 points) Rédigez une réponse organisée de quelques lignes pour expliquer comment exercer sa liberté d'expression dans un débat tout en respectant les droits et la dignité d'autrui. Appuyez votre argumentation sur la situation proposée.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : CHARTE DES NATIONS UNIES, ARTICLE 2, PARAGRAPHE 4

Source : Charte des Nations unies, signée à San Francisco le 26 juin 1945. Extrait de l'article 2, paragraphe 4 : « Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations unies. » La Charte entre en vigueur le 24 octobre 1945.

DT 2 : DONNÉES SUR L'AIRE URBAINE FICTIVE DE VALMONT

Source : données fictives établies pour le sujet. Elles décrivent l'évolution de la population du pôle urbain et de sa couronne périurbaine, ainsi que deux indicateurs de déplacements domicile-travail entre 2010 et 2020. Les données ne décrivent pas une agglomération réelle.

Population et déplacements dans l'aire urbaine de Valmont

Indicateur	2010	2020
Population du pôle urbain, en milliers d'habitants	500	510
Population de la couronne périurbaine, en milliers d'habitants	300	390
Part des actifs de la couronne travaillant dans le pôle urbain	42 %	46 %
Temps moyen de trajet domicile-travail vers le pôle urbain	28 min	34 min

Données fictives établies pour le sujet.

DT 3 : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN, ARTICLE 11

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, article 11 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Tableau d'analyse de l'évolution de la population, question 2.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les cases contenant « ... ». Inscrivez le calcul du taux d'évolution en pourcentage et le résultat arrondi à l'unité si nécessaire.

Évolution de la population entre 2010 et 2020

Espace	Population en 2010, en milliers	Population en 2020, en milliers	Calcul du taux d'évolution	Taux d'évolution, en %
Pôle urbain	500	510	.....	.....
Couronne périurbaine	300	390	.....	.....

Données de départ extraites du document DT 2. Les calculs et résultats sont à compléter.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.